

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-30192/DENV

Nouméa, le - 2 OCT. 2014

*Le Directeur*

à

Présidente du syndicat des copropriétaires de la  
résidence Valencia  
C/O Patrimoine Immobilier  
BP 687  
98845 Nouméa Cédex

RAR n° RA 02 745 678 8 NC

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage  
de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Valencia, commune  
de Nouméa

Référence : déclaration de changement d'exploitant reçue le 12 septembre 2014

Pièces jointes : - un récépissé de déclaration de changement d'exploitant  
- une copie de la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009  
- un mémo relatif à la déclaration ICPE

Madame la présidente,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration de changement d'exploitant  
n° 2014-30187/DENV du 29 septembre 2014 délivré au syndicat des copropriétaires de la  
résidence Valencia, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des  
eaux usées de la résidence Valencia, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009  
fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenue  
de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération  
distinguée.

**Le directeur de l'environnement**